

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-JÉRÔME

**CERTIFICAT RELATIF À LA CONSULTATION
DES PERSONNES HABLES À VOTER SUR LE
RÈGLEMENT NUMÉRO 0924-001**

Règlement décrétant des travaux de modernisation des décanteurs à
l'usine de filtration, ainsi qu'un emprunt de 400 000 \$

Je, soussignée, Laurence Chénard, avocate greffière adjointe de la Ville de Saint-Jérôme, certifie par les présentes que :

- A) Le nombre des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 0924-001 est de 38 571, soit le total des unités de logement, des immeubles non résidentiels et des lieux d'affaires pour le secteur desservis par le réseau d'aqueduc.
- B) Le nombre de demandes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 3 868.
- C) Le nombre de demandes faites du 21 juillet au 5 août 2021 est de 0.
- D) Je, soussignée, Laurence Chénard, greffière adjointe de la Ville de Saint-Jérôme, déclare donc que le règlement numéro 0924-001 est réputé approuvé par les personnes habiles à voter sur ledit règlement.

SAINT-JÉRÔME, ce 6 août 2021.



LAURENCE CHÉNARD, avocate
Greffière adjointe de la Ville